

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
06 JANVIER AU 22 DECEMBRE 2022**

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Oeufs bio » entre Mr et Mmeadhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et Chrystelle et Augustin Deniaud, producteur d'oeufs.

A ce jour, 120 poules BIO sont présentes sur l'exploitation. Celles-ci sont nourries de la même manière que le reste des animaux de l'exploitation. C'est-à-dire avec le même mélange céréalier produit par nous –mêmes. Elles ont un grand parc pour gambader et un petit chalet en bois pour pondre de bons oeufs.

L'engagement présent porte sur la période **du 06 janvier au 22 décembre 2022**, toutes les semaines soient **49** distributions.

Les oeufs sont datés et ont une DLUO de 28 jours après le jour de ponte.

Ils sont vendus par 6, au prix de 2,35 € les 6.

Les jeudi 26 mai et 14 juillet 2022, il n'y aura pas de distributions.

Les engagements de l'amapien :

- les **absences (6 maximum)** seront notées sur la feuille d'émargement oeufs. **Envoyez vos abs à l'adresse mail indiqué ci-dessous.**

- Les règlements se font le jour de la souscription.

Les producteurs et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ tél : 06 72 32 30 42 augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Véritas FR BIO 10 référente amap : Béatrice GASTEBOIS (07 82 02 41 25)

Fait le : _____

Signatures :

**AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
JANVIER A DECEMBRE 2022 (49 semaines)**

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : Téléphone :

Adresse mail :

Les jeudi 26 mai et 14 juillet 2022, il n'y aura pas de distributions

Nombre d'oeufs* 6 oeufs	
Nombre de semaines	* 2.35 €	49 – nombre d'absences
TOTAL	

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimblotine « oeufs bio » pour _____€ à régler en 1 à 6 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE.

Je prendrai mes oeufs chaque semaine.

Les producteurs et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures